

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max.

**Absents excusés** : Messieurs DE BRUYNE Vincent, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 05/04/2024

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Nombre de membres présents** : 7

### Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET EAU 2023.

**Monsieur le Maire, de retour dans la salle, a repris la Présidence de l'Assemblée.**

Il rappelle au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2023 soit :

- |                               |                    |                    |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|
| • section de fonctionnement : | excédent de        | 3 962.01 €         |
| • section d'investissement :  | excédent de        | <u>63 683.41 €</u> |
| <u>résultat global</u> :      | <b>excédent de</b> | <b>67 645.42 €</b> |

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 à l'article 002 de la section de fonctionnement, « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,**

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023, soit la somme de 3 962.01 € à l'article 002 du budget principal 2024 « Excédent de Fonctionnement Reporté ».**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 15 avril 2024,

Le Maire,

**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU

